

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

27/01/2022

AFFICHEE LE :

27/01/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 27

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS

10 FEV. 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 2 février, à 19h30

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni en visioconférence, conformément aux dispositions de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Christophe CURTAT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON.

ABSENTS : Claude REMUSON, Chantal HENRY.

PROCURATIONS : Claude REMUSON à Serge RICCI.

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DESIGNATION DE MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

DELIBERATION N° DELIB-2022-003

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

Le Conseil municipal a procédé les 3 et 24 juin 2020, en application de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation des membres des 6 commissions municipales qu'il avait formées.

Suite à la démission de Mme Maryse GENARD de son mandat de conseillère municipale et à la modification des commissions municipales, deux commissions ont un siège vacant, soit :

- La Commission Education, enfance, jeunesse,
- La Commission Démocratie de proximité et citoyenneté.

En outre, son remplaçant nouvellement installé M. Christophe CURTAT a émis le souhait d'intégrer la Commission Sport, culture, lecture publique et évènementiel.

Compte tenu du nombre maximum de membres dans chaque commission et de la répartition des sièges, les candidatures suivantes sont proposées pour remédier aux vacances de siège :

- **Commission Education, enfance, jeunesse :**
 - o Mme MORINEAU Axelle
 - o **M. LEDEBT Guillaume** en remplacement de Mme Maryse GENARD
 - o Mme BENOIST Georgette
 - o Mme KACZMAREK Fabienne
 - o Mme LECHANGEUR Annick
 - o Mme LEPETIT Emmanuelle
 - o Mme POTTIER-DESHAYES Laëtitia
 - o Mme VASTEL Véronique
 - o M. Sylvain GIRODON
 - o Mme HENRY Chantal

- **Commission Démocratie de proximité et citoyenneté**
 - o Mme LELEGARD-ESCOLIVET
 - o Mme BENOIST Georgette
 - o Mme FILOCHE-GARNIER Laurence
 - o **Mme MALLET Josiane** en remplacement de Mme Maryse GENARD
 - o M. LEBRET Kevin
 - o M. MARIE Mickaël
 - o Mme MORINEAU Axelle
 - o M. JEANNE Joël
 - o Mme HENRY Chantal

- **Commission Sport, culture, lecture publique, évènementiel :**
 - o Mme LEPETIT Emmanuelle
 - o M. LEBRET Kevin
 - o Mme FILOCHE-GARNIER Laurence
 - o M. HAVARD Bertrand
 - o Mme KACZMAREK Fabienne
 - o **M. Christophe CURTAT** remplacement de Mme Josiane MALLET
 - o M. VROMET André
 - o M. BOHERE Nicolas
 - o Mme HENRY Chantal

La désignation des membres des commissions municipales a lieu, en application des dispositions précitées du CGCT, suivant le principe de la représentation proportionnelle et au scrutin secret à la majorité absolue. Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire.

Ainsi, par conséquent,

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°25 et 37/2020 en date des 3 et 24 juin 2020 portant désignation des membres des commissions municipales,

Considérant la/les candidatures pour pourvoir aux sièges vacants dans les commissions municipales,

Considérant les résultats du scrutin,

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le **10 FEV. 2022**



ID : 014-211404371-20220202-DELIB2022_03-DE

Le Conseil municipal de MONDEVILLE

- **PREND ACTE** des désignations suivantes dans les commissions municipales, telles qu'elles résultent du scrutin, modifiant les délibérations n°25 et 37/2020 des 3 et 24 juin 2020 :
 - Commission Education, enfance, jeunesse : **M. LEDEBT Guillaume** en remplacement de Mme Maryse GENARD
 - Commission Démocratie de proximité et citoyenneté : **Mme MALLET Josiane** en remplacement de Mme Maryse GENARD
 - Commission Sport, culture, lecture publique et évènementiel : **M. Christophe CURTAT** en remplacement de Mme Josiane MALLET

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT